

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 4 mars 2015

L'an deux mille quinze, le quatre mars à dix huit heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 24 février 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND, Martine HERMIER,

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Sylvain CHATAGNER, Pierre LEVEQUE, Bruno GAUTIER.

Excusés ayant donné procuration : Mr Jean-Maurice SABATER à Mr Didier ANDRIEUX, Mme Nadia VINCENT à Mme Nathalie DAUNAS

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 13

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du dernier compte-rendu,
- 2 - Nomination d'un(e) secrétaire,
- 3 - Vote du compte de gestion et du compte administratif de la commune et de l'assainissement
- 4 - Affectation du résultat de la commune et de l'assainissement
- 5 - Délibération sur la convention avec Charente Eau
- 6 - Délibération sur le loyer du logement 2 rue de Montjourdain
- 7 - Délibération sur l'échange de terrains
- 8 - Délibération d'une zone de décompression à 70 km/h sur la RD 194
- 9 - Délibération pour une zone à 30 km/h rue de Spicheren et rue de l'église
- 10 - Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 15.

Monsieur le Maire demande que soit ajoutée à l'ordre du jour une délibération pour créer une zone de décompression à 70 km/h sur la RD 194.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité 15 pour.

2 - Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Didier ANDRIEUX est nommé secrétaire de séance.

3 - Vote du compte de gestion et du compte administratif de la commune et de l'assainissement

Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE, Conseiller, présente les dépenses et les recettes en fonctionnement de la commune pour l'année 2014 en comparaison avec l'année 2013.

Fonctionnement

Dépenses :

Prévues :	837 963,52 €
Réalisées :	395 770,95 €
Restes à réaliser :	0

Recettes

Prévues :	837 963,52 €
Réalisées :	864 990,43 €
Restes à réaliser :	0

Il présente ensuite les dépenses et les recettes d'investissement de l'année 2014, les restes à réaliser et le résultat de clôture de l'exercice.

Investissement

Dépenses :

Prévues :	1 048 830,52 €
Réalisées :	562 212,94 €
Restes à réaliser :	194 000,26 €

Recettes :

Prévues :	1 048 830,52 €
Réalisées :	540 044,35 €
Restes à réaliser :	101 500,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	- 114 668,85 €
Fonctionnement	469 219,48 €
Résultat global :	354 550,63 €

Il fait de même pour les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement de l'assainissement pour l'année 2014 en comparaison avec l'année 2013 et le résultat de l'exercice.

Fonctionnement

Dépenses :

Prévues :	175 895,04 €
Réalisées :	70 538,65 €
Restes à réaliser :	0

Recettes

Prévues :	175 895,04 €
Réalisées :	189 209,71 €
Restes à réaliser :	0

Investissement

Dépenses :

Prévues :	347 035,88 €
Réalisées :	53 927,78 €
Restes à réaliser :	25 000,00 €

Recettes :

Prévues :	347 053,88 €
Réalisées :	249 696,32 €
Restes à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	195 768,54 €
Fonctionnement	118 671,06 €
Résultat global :	314 439,60 €

Monsieur PLAINFOSSE est nommé président de séance pour ce vote et Monsieur le Maire se retire du conseil.

Monsieur PLAINFOSSE précise que le compte administratif et le compte de gestion sont identiques.

Il procède au vote des comptes administratif et de gestion 2014 de la Commune :
Vote à l'unanimité, 14 pour.

Il procède au vote des comptes administratif et de gestion 2014 de l'assainissement :
Vote à l'unanimité, 14 pour.

Monsieur le Maire est invité à rejoindre le conseil et le résultat du vote est porté à sa connaissance.

4 – Affectation du résultat de la commune et de l'assainissement

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats 2014 de la Commune.

Section	Résultat clôture 2013	Résultat exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	166 575,38 €	- 188 743,97 €	- 22 168,59 €
Exploitation	235 963,52 €	233 255,96 €	469 219,48 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2014 de la commune comme suit :

En investissement est constaté un résultat cumulé de clôture déficitaire de 22 168,59 €.

En fonctionnement le résultat cumulé est de 469 219,48 €, il est affecté comme suit :

- en réserve au compte 1068 : 114 668,85 €
- en report à nouveau au compte 110 : 354 550,63 €

L'affectation de résultat est adoptée à l'unanimité, 15 pour.

Il présente ensuite l'affectation des résultats 2014 pour l'assainissement.

Section	Résultat clôture 2013	Résultat exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	205 099,84 €	- 9 331,30 €	195 768,54 €
Exploitation	86 863,04 €	31 808,02 €	118 671,06 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

En investissement est constaté un résultat cumulé de clôture excédentaire de 195 768,54 €.

En fonctionnement le résultat cumulé est de 118 671,06 €, cette somme est affectée en report à nouveau au compte 110.

L'affectation de résultat est adoptée à l'unanimité, 15 pour.

Madame Martine HERMIER, Conseillère, quitte la séance à 19h05.

5 – Délibération sur la convention avec Charente Eau

Convention avec Charente Eaux contrôles lagunes.

Monsieur le Maire explique que Charente Eaux syndicat mixte ouvert, apporte aux collectivités l'assistance technique à l'exploitation pour l'assainissement collectif. Ce syndicat propose de signer une convention de 2015 à 2020 et demande à la Commune une participation financière annuelle. La mission des techniciens du service d'assistance à l'exploitation est de prélever des échantillons dans les 2 lagunes qui sont analysés par un laboratoire accrédité.

La proposition est acceptée à l'unanimité, 14 pour.

Le Conseil municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires afférentes à cette convention.

6 – Délibération sur le loyer du logement 2 rue de Montjourdain

Monsieur Le Maire propose de fixer le loyer mensuel du logement 2 rue de Montjourdain à CHASSORS à 400 €.

La proposition est acceptée à l'unanimité, 14 pour.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires afférentes à la location du logement.

7 – Délibération sur l'échange de terrains

En accord avec le propriétaire Monsieur TURCOT Claude domicilié à Sainte Sevère (Charente), Monsieur le Maire propose d'échanger la parcelle cadastrée B 1185 pour une contenance de 741 m² sur une longueur d'environ 230 ml à Monsieur TURCOT qui nous attribue les parcelles cadastrées B 1181 et B 1183 d'une contenance de 975 m² sur une longueur d'environ 246 ml pour faire un chemin rural.

Maître CENEDESE-GUILLOT chargée de la rédaction de l'acte régularisant les échanges a besoin d'une délibération du Conseil municipal.

La proposition est acceptée à l'unanimité, 14 pour.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires afférentes à cet échange.

8 – Délibération pour la création d'une zone de décompression à 70 km/h sur la RD 194

Le Maire propose de poser des panneaux de limitation de vitesse à 70 km/h, 100 mètres avant le carrefour de la rue des Dodettes et RD 194 dans les deux sens.

Une signalétique sera mise en place.

En accord avec le Département, les panneaux seront à la charge de la commune et la pose à la charge du Département.

La proposition est acceptée à l'unanimité, 14 pour.

9 – Délibération pour une zone à 30 km/h rue de Spicheren et rue de l'église

Le Maire explique que pour l'instant il n'est pas possible de délibérer sur la limitation de la voie à 30 km/h.

Etant donné qu'il s'agit d'une voie départementale, l'Agence Départementale de l'Aménagement de Jarnac (ADA) a signalé que la question ne pouvait être étudiée qu'après la réalisation d'un comptage.

Le Maire suggère la possibilité de poser un radar pédagogique en fonction de ce bilan.

La commission de sécurité étudiera plusieurs projets sur la commune et présentera des propositions au conseil municipal.

10 – Informations et questions diverses

- Le marché de CHASSORS à LUCHAC va débiter le 2 avril 2015, tous les Jeudis de 8 à 13 heures. Seront présents pour l'instant : un poissonnier, un boucher charcutier traiteur.

Madame Dominique DUQUERROY, Conseillère, démarche les fromagers et est en attente d'une réponse pour un primeur.

Pour la première journée de marché, le café sera offert aux visiteurs.

- Monsieur le Maire a reçu des plaintes de transporteurs concernant les arbres (platanes) sur les bords de la RD 15 à la sortie de LUCHAC direction SIGOGNE qui déchirent les bâches des camions.

- L'entreprise BODET qui entretient la cloche de l'église signale que le plancher sous la cloche est en mauvais état (5 m² à refaire).

- Des administrés se sont plaints de la présence excessive de pigeons à CHASSORS. Une solution est à l'étude.

- Cimetière : les particuliers peuvent faire eux même leur caveau hors sol. Le plan doit être déposé à la Mairie. La commission Patrimoine doit retravailler le règlement du cimetière.

- Monsieur Bruno GAUTIER, Conseiller, signale que la commission de Sécurité a commencé à travailler sur le Plan Communal de Sauvegarde.

- Monsieur Eric VERGER, Adjoint, informe le conseil que le site internet est en cours d'évolution, finalisation prévue fin avril 2015.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 50.